

Un cadre d'analyse multi-critères des futurs projets GMV

Loireau M*, Jangorzo S. N. **, Chevallier T*, Issoufou H. B-A. **

*Institut de Recherche pour le Développement

**Université Dan Dicko Dankoulodo de Maradi, Maradi, Niger

Les projets GMV répondent désormais aux enjeux des trois conventions de Rio et plus largement aux Objectifs du Développement Durable (ODD). Ils doivent donc s'accorder aux logiques des politiques nationales et sous-régionales de Restauration-Conservation-Protection du Capital Naturel (RCPCN), et de Développement Economique Local des terroirs. Le décloisonnement des secteurs, des acteurs et des disciplines s'impose afin que les effets des actions menées puissent bénéficier de manière durable tant aux sociétés qu'aux écosystèmes et ne génèrent pas d'effets indésirables ou non contrôlés.

Croisant nos regards disciplinaires et mettant à profit nos expériences d'une recherche scientifique interdisciplinaire et co-construite avec une large diversité d'acteurs, nous avons opéré une synthèse des critères d'évaluation des projets de gestion durable des territoires sahéliens en figure 1. Nous la proposons comme cadre conceptuel pour l'analyse multi-critères des projets GMV.

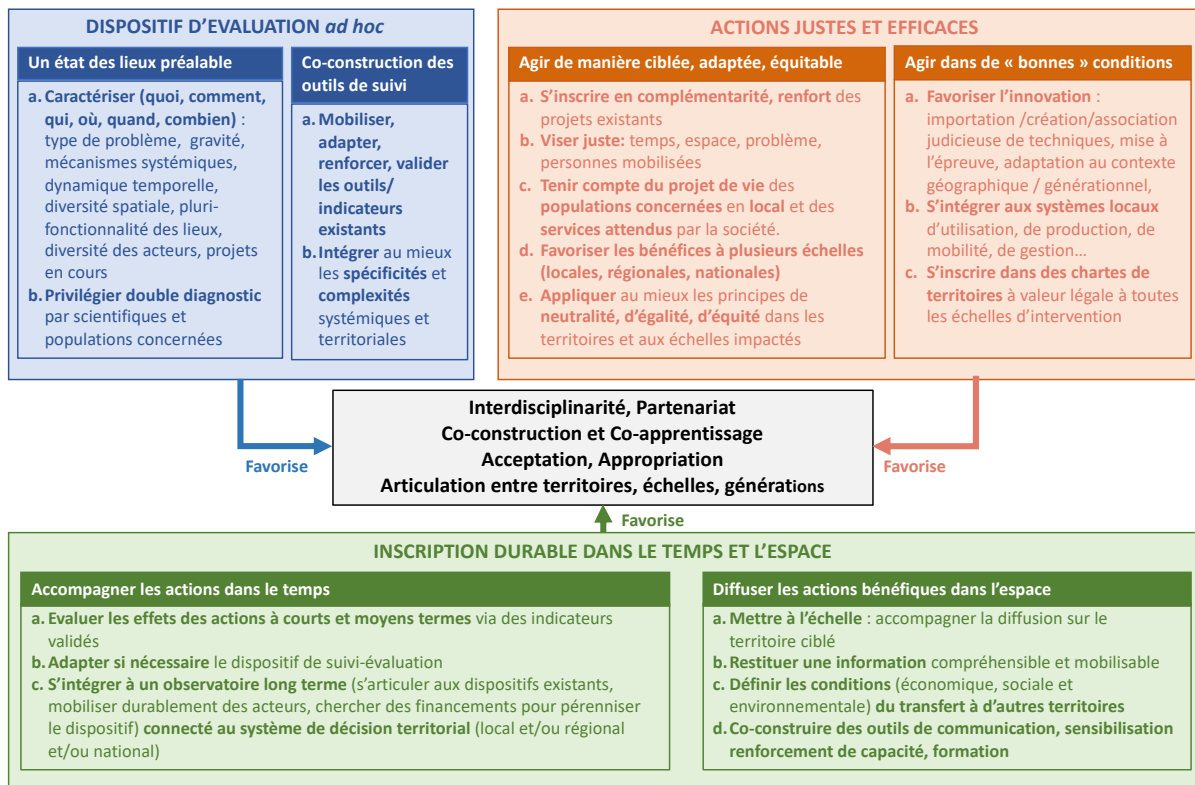


Figure 1 : Cadre conceptuel d'analyse multi-critères des projets GMV

Ce cadre conceptuel d'analyse multi-critères des projets GMV repose sur 3 exigences.

Exigence scientifique → Fiabilité

Un référentiel systémique

La figure 2 est une représentation systémique des compartiments de l'agro-éco-socio-système qui répondent aux pressions sociétales et climatiques et s'expriment dans le temps et l'espace sur les territoires (Fargette et al., 2019¹, Simon et al., 2014²). Les objectifs des 5 piliers de la GMV y sont reformulés et positionnés selon une organisation *in fine* en sept grands secteurs d'action.

Cette représentation holistique et organisée doit permettre à un projet GMV de préciser à quel secteur chacune de ses actions s'adresse et à quel(s) objectif(s) il répond. Elle peut permettre aussi de situer, compléter si nécessaire et articuler les projets GMV afin qu'individuellement et/ou collectivement ils répondent au mieux à l'ambition globale. Elle peut enfin servir de tableau de bord à l'Agence Panafricaine ou agences nationales de la GMV ou de catalyseur d'actions communes pour les porteurs de projet.

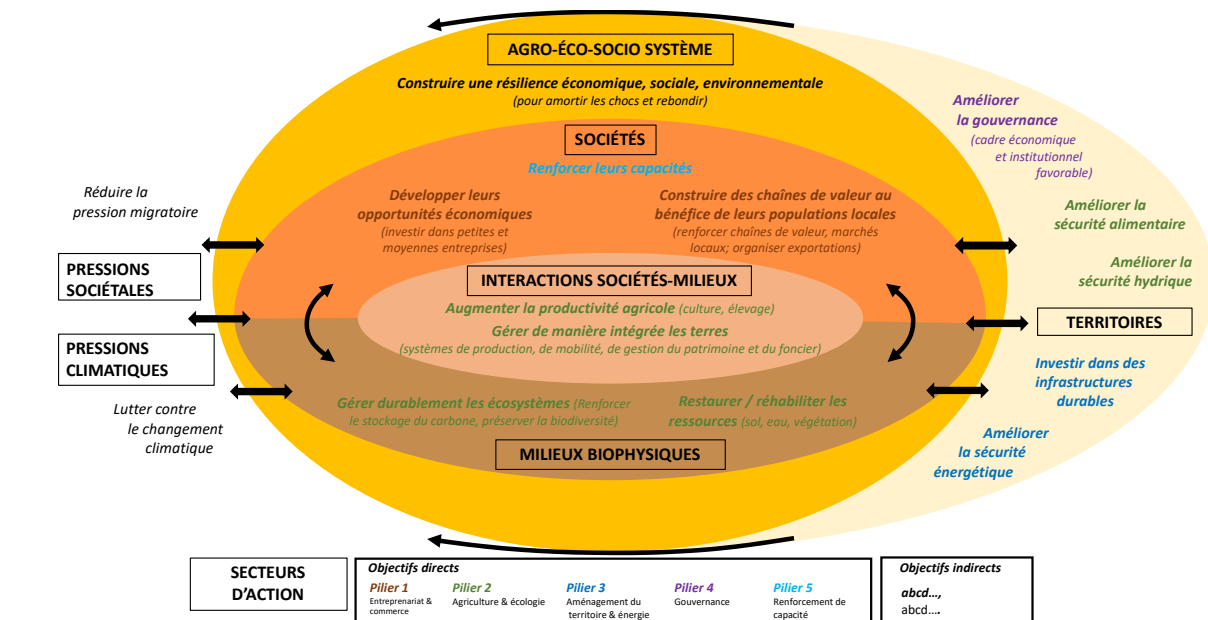


Figure 2 : Représentation holistique et organisée des actions et projets GMV

Des indicateurs de suivi validés

Les projets GMV doivent être dotés d'une liste d'indicateurs de suivi des effets (directs et indirects) de chaque action qu'il met en œuvre. Cette liste doit être proposée avant que le projet ne soit soutenu ; elle peut être consolidée en cours de projet ; elle doit rester pertinente une fois le projet terminé. Les indicateurs directs permettent d'évaluer si le projet atteint les objectifs qu'il cible. Les indicateurs indirects permettent d'évaluer s'il ne produit pas d'effets indésirables relativement aux objectifs de la GMV non ciblés. Pour tout projet GMV, la liste des indicateurs doit ainsi couvrir l'ensemble des secteurs de la figure 2 et donner les moyens au projet de suivre dans quelle mesure il :

¹.https://www.researchgate.net/publication/330422838_The_relationship_between_Man_and_his_environment_a_systemic_approach_of_the_viability_of_System_Earth_In_Coviability_of_Social_and_Ecological_Systems_Reconnecting_Mankind_to_the_Biosphere_in_an_Era_of
². (hal-03024750)

- **atténue/régule les pressions sociétales**, e.g. croissance démographique, migrations forcées, crises politiques/ sécuritaires/sanitaires, changement de mode de consommation, **et climatiques**, e.g. hausse des températures, intensité et irrégularité du régime des pluies, fréquence des évènements extrêmes, ... ;
- **augmente la capacité d'adaptation des sociétés**, e.g. mobilité/solidarité/égalité intra et inter-communautaires, diversité/inter-connexion/structuration des réseaux d'acteurs, ... ;
- **réhabilite les milieux biophysiques**, e.g. dynamique des flux et stocks des nutriments, croissance du stock/production/ disponibilité des ressources naturelles renouvelables, amélioration de leur qualité ;
- **améliore/optimise les interactions sociétés-milieu**, e.g. gestion intégrée des terres (afforestation/protection de ligneux, gestion des ressources naturelles renouvelables, adaptation des itinéraires techniques, maîtrise foncière, valorisation des savoirs locaux/métiers, verdissement des villes, droit négocié des terres...), intensification agricole durable (productivité des pratiques agro-écologiques, combinaison de pratiques e.g. agroforesterie, diversification agricole, ...) ;
- **viabilise l'agro-éco-socio-système**, e.g. résilience des sociosystèmes (capacité d'innovation/investissement/contrôle, ...), écosystèmes (capacité biologique des terres, capacité de rétention en eau des sols,...), agrosystèmes (capacité des terres à nourrir les populations,...) ; vertu de l'agro-éco-socio-système (maintien des fonctions, vitesse de reconstitution des stocks...) ;
- **rend les territoires plus opérationnels**, e.g. amélioration de la gouvernance (participation, contrôle, réglementation), de la sécurité (alimentaire, hydrique et énergétique).

Certains indicateurs de suivi peuvent être harmonisés sur la zone d'intervention de la GMV afin de faciliter le reportage des actions GMV au niveau régional ou national. D'autres au contraire doivent rester spécifiques au domaine et à l'échelle d'action pour contextualiser et ajuster au mieux les actions menées. Ces indicateurs, génériques ou spécifiques, doivent rester opérationnels.

Chaque indicateur de suivi doit être validé par une co-construction explicitée (garant de sa pertinence systémique et de son appropriation par tous les acteurs), une calibration et des tests effectués par zone d'action (garant de sa fiabilité et sensibilité au contexte). La méthode d'analyse paysagère décrite par Loireau et Fargette (2022³) peut être un outil au service de cette co-construction et contextualisation des indicateurs de suivi pour des projets à l'échelle locale. Quelle que soit la méthode utilisée, elle doit mobiliser les connaissances et savoirs (sur l'état et le fonctionnement des systèmes) des acteurs de la recherche, mais aussi des opérateurs de développement et usagers des territoires. Les indicateurs doivent être reproductibles et partageables. Chaque protocole de collecte et analyse des données utile à la production d'un indicateur doit être défini suffisamment clairement pour que des opérateurs puissent « en routine » collecter ces données puis produire les indicateurs de suivi. L'opérateur, issu de la recherche, du développement ou simple citoyen, doit avoir été formé. Les modalités de fonctionnement (en termes d'acquisition, traitements, partage, diffusion et sauvegarde) du dispositif de suivi doivent être discutées et définies avec les acteurs mobilisés (*cf.* exigence partenariale) ; la constitution d'un comité pluri-acteurs dédié peut y aider.

L'évolution des indicateurs mesurés doit constituer le tableau de bord qui permette au porteur du projet, comme à leur bailleur, i) d'évaluer les effets des projets GMV et de leurs actions à courts, moyens et longs termes (*cf.* exigence temporelle), et ii) de réajuster les projets si nécessaire.

³ <https://doi.org/10.46298/jimis.8762>.

Exigence partenariale → Ancrage territorial

Les projets GMV doivent produire des effets qui intéressent les acteurs du territoire, *i.e.* les gestionnaires comme les usagers dont le projet de vie et le bien-être dépendent du territoire, de sa gestion et de ses ressources. Ils doivent donc répondre à un besoin exprimé par ces acteurs et être ancrés dans la vie et les décisions territoriales. C'est pourquoi les opérateurs d'un projet GMV doivent dialoguer avec l'ensemble des acteurs du territoire. Il existe au moins deux façons d'opérer ce dialogue :

1) mobiliser des usagers ou des décideurs en tant que source d'information voire opérateur (*i.e.* impliqué dans sa gouvernance ou ses actions) ;

2) créer des conditions favorables à la discussion au cours des phases de création, d'exécution et d'évaluation du projet. L'approche participative⁴ (Pretty, 1995) est un gage de réussite de l'ancrage territorial d'un projet GMV où chaque acteur devient partenaire.

Elle privilégie deux outils, la co-construction et le co-apprentissage. Le premier implique les différents acteurs, de la création du projet à la communication de ses résultats ; le second croise les savoirs locaux (acquis par expérience, transmission) et les connaissances scientifiques (acquis par expérimentation, analyse) pour un enrichissement mutuel (Watts et Scales, 2015)⁵.

Un projet GMV doit être en mesure de fournir des preuves de ce processus d'ancrage territorial : *e.g.*, composition des membres, temps consacré aux échanges multi-acteurs, type de pratiques de co-construction/co-apprentissage, type de diffusion d'informations à quelle étape du projet, contribution des indicateurs de suivi au rapportage des pays auprès des conventions internationales, intégration de modules de formation dans les collectivités territoriales, au sein des écoles et universités.

Exigence spatiale et temporelle → Continuité

Un projet GMV doit s'inscrire dans la durée, s'intéresser à l'avant et l'après projet. En effet, il doit établir un diagnostic préalable pour connaître l'état et le régime du système sur lequel il porte, prendre en compte les processus historiques et contemporains, l'époque où il se déroule (*i.e.* du contexte générationnel) et chercher à bénéficier aux générations futures. Il doit créer les conditions pour suivre à courts, moyens et longs termes, la trajectoire des territoires impactés directement et indirectement par ses actions. A ces exigences temporelles, s'ajoutent des exigences spatiales. Chaque action d'un projet GMV doit cibler l'échelle spatiale la plus adaptée à la résolution du problème traité. Il doit adapter ses actions au(x) contexte(s) géographique(s) dans le(s)quel(s) il se déploie, prioriser les zones les plus fragiles et veiller à ne pas impacter négativement d'autres territoires.

Les conditions de diffusion des effets bénéfiques des actions menées à d'autres territoires doivent aussi être définies. Ces exigences sont un gage de la continuité temporelle et spatiale d'un projet GMV. Tout projet GMV devrait pouvoir fournir des preuves de cet engagement dans la durée et de ces considérations géographiques.

L'association systématique des acteurs de la recherche ou de l'expertise scientifique à la mise en place et à l'évaluation d'un projet GMV augmenterait les chances pour un projet GMV de répondre à ces trois exigences, au mieux et dans les meilleurs délais. Ces exigences peuvent aussi être vues comme un guide pour les opérateurs et bailleurs des projets.

⁴. [https://doi.org/10.1016/0305-750X\(95\)00046-F](https://doi.org/10.1016/0305-750X(95)00046-F)

⁵. <https://doi.org/10.1111/gec3.12212>